



RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION
DU CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE DE PREVONLOUP

PREAVIS n°04-2023

Prévonloup, le 29 novembre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion, composée de Mme Véronique Paccaud, MM. Hervé Wyssa, Jean-Marc Crottaz et David Santos, s'est réunie le mercredi 28 novembre 2023 afin de se prononcer sur le budget 2024. La boursière puis le syndic étaient présents pour répondre aux questions.

Les informations de la Municipalité sont arrivées à la commission de gestion le 22 novembre alors que selon le règlement elles devaient être communiquées le 15 novembre au plus tard.

Avis de la commission de gestion-finances:

- 11.304 – Fonds de prévoyance.

La secrétaire-boursière a atteint un niveau de salaire qui permet de cotiser au fond de prévoyance.

- 11.319 – cotisation piscine de Moudon.

Suite à la demande de la commune de Moudon, la Municipalité propose de participer au frais administratifs pour un montant de 4.- par habitant. (880.-)

-11.365 – Aides et Dons

La Municipalité propose d'aider les sociétés locales afin de payer leurs locations de locaux. (1'200.-)

-15- Pour la première fois il est prévu une participation au passeport vacance pour un montant de 900.-

- 21 - impôts - Revenus: la commission souligne l'adaptation prudente de la municipalité gardant un montant de revenus d'impôts inférieur aux comptes 2022 malgré une augmentation de la population

-22 – Service financier

La dette actuelle est de 800'000.- couverte par un emprunt au taux de 2,3% jusqu'à la fin de l'année. Puis un nouveau emprunt sera fait pour un montant de 700'000.-.

La nouvelle péréquation entrera en vigueur en 2025.

-43 – Routes. Le déneigement coute moins cher ces dernières années.

-45- ordures ménagères et déchetterie.

Les rentrées ne couvrent pas le minimum légal des dépenses. Le règlement va être prochainement adapté.

- 51 - Enseignement primaire – Charges

Le montant de 30 000.- a été ajouté aux coûts d'écolage afin de couvrir un éventuel amortissement extraordinaire pour le collège de Lucens.

La commission souligne la prudence de la municipalité sur ce budget 2024 malgré de grandes incertitudes concernant la conjoncture des prochaines années l'excédent de charges de CHF 45'826.45.-.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion vous recommande d'approuver le préavis 04-2023.

Ainsi lu et approuvé à la majorité des membres présents à la séance du 28 novembre 2023.

Pour la Commission de Gestion :

Véronique Paccaud

Hervé Wyssa

Jean-Marc Crottaz

David Santos